

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

Objet : RS - Attribution des accords-cadres relatifs à l'exécution des prestations d'entretien des espaces verts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Chambéry-Grand Lac Economie

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Lesysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 210-17

objet **RS - Attribution des accords-cadres relatifs à l'exécution des prestations d'entretien des espaces verts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Chambéry-Grand Lac Economie**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 25 septembre 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant l'exécution de prestations d'entretien d'espaces verts des sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de plusieurs sites de Chambéry-Grand Lac Economie. La date limite de remise des offres était fixée au 26 octobre 2017 à 11h.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : entretien des espaces verts des sites dits généraux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et des sites de Chambéry-Grand Lac Economie (bâtiments communautaires),
- lot 2 : entretien des gros ouvrages du pôle eau potable (service des eaux),
- lot 3 : entretien des petits ouvrages et captages d'eau potable - secteur est (service des eaux),
- lot 4 : entretien des petits ouvrages et captages d'eau potable - secteur ouest (service des eaux),
- lot 5 : entretien des abords de la VRU de Chambéry (service voiries),
- lot 6 : entretien des sites de la direction du développement touristique et des grands équipements (piscine, patinoire, aérodrome) et des sites de l'UDEP.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande d'une durée de trois ans.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 55 %,
- valeur technique : 25 %,
- performance en matière de développement durable : 20 %.

La commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017 a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : société Saint-Nabor Services pour un montant d'accord-cadre indicatif de 16 552 €HT par an, soit 49 656 €HT sur la durée totale (trois ans),
- lot 2 : société ID Verde pour un montant d'accord-cadre indicatif de 64 549,92 €HT par an, soit 193 649,76 €HT sur la durée totale (trois ans),
- lot 5 : groupement Paysages des Savoie, dont le mandataire est la société Berlioz (groupement avec les sociétés Millet, Cholat, Gonthier, Alpes Paysages) pour un montant d'accord-cadre indicatif de 169 276,61 €HT par an, soit 507 829,83 €HT sur la durée totale (trois ans),
- lot 6 : société Tarvel pour un montant d'accord-cadre indicatif de 25 050,60 €HT par an, soit 75 151,80 €HT sur la durée totale (trois ans).

A titre informatif, les lots 3 et 4 ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation a été lancée. Ces deux lots seront attribués ultérieurement.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les accords-cadres relatifs à l'exécution de prestations d'entretien d'espaces verts des sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de plusieurs sites de Chambéry-Grand Lac Economie, selon les prix des bordereaux de prix unitaires joints à l'acte d'engagement

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les accords-cadres à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 210-17

Objet de l'acte : RS - Attribution des accords-cadres relatifs à l'exécution des prestations d'entretien des espaces verts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20427H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20427H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017